



Demande d'attribution d'une carte d'accès aux Points Propres du SMDO

pour les collectivités et les services publics

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise dispose d'un système de gestion informatisé des accès aux Points Propres du territoire, à l'aide d'une carte individuelle à code-barres.

Depuis le 1^{er} juin 2011, la carte est **obligatoire** et **gratuite** pour accéder aux Points Propres du SMDO. La pesée est souhaitable pour les collectivités et les services publics sur les Points Propres principaux (Bury, Mesnil en Thelle et Sainte Geneviève) équipés d'un pont bascule.

Une seule carte est délivrée par véhicule (3 cartes au maximum par établissement).

Pour obtenir une ou plusieurs cartes, veuillez compléter ce formulaire et le remettre au gardien du Point Propre accompagné de **la copie des documents** suivants :

- ◇ autorisation écrite d'apport de déchets au Point Propre signée du responsable (Maire, Directeur ou Commandant) ;
- ◇ carte grise du ou des véhicules concernés.

Dans un délai de 3 semaines, les cartes seront envoyées dans un délai de 3 semaines par courrier.

Précisez si : 1^{ère} demande

Changement ou rajout de véhicule

(joindre copie de la carte grise du véhicule)

Autre – à préciser : _____ (changement d'adresse, carte perdue, ...)
(joindre la copie des documents concernés)

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Nom de l'établissement :

Numéro de siret : _ _ _ _ _

Nom et Prénom du responsable :

Fonction du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone *(obligatoire)* : E-Mail :

Immatriculation du ou des véhicules :

.....

.....



Adresse postale :

SMDO

CS 30316

60203 COMPIEGNE Cedex

Le : _____

Signature et cachet du demandeur
précédée de la mention « lu et approuvé » :

Téléphone : 03 44 38 29 00

Télécopie : 03 44 38 29 01